



Propositions relatives aux épreuves d'examen en Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Classe terminale, voie générale

Juin 2019



Les propositions des groupes d'experts pour l'évaluation en classe terminale relèvent de leur responsabilité. Ces propositions ont été présentées aux membres du Conseil supérieur des programmes, mais n'ont pas fait l'objet d'un vote en séance.

L'évaluation de terminale se compose d'une **épreuve écrite** et d'une **épreuve orale**, chacune comptant pour moitié de la note finale.

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

■ Objectifs

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » pour le cycle terminal.

■ Structure

1. Élaboration d'une synthèse guidée en 600 mots au moins de 3 ou 4 documents, dont au moins un texte littéraire et un seul document iconographique, adossés à l'une des thématiques au programme de l'enseignement de spécialité du cycle terminal. La longueur cumulée des textes est comprise entre 5000 et 6000 signes, blancs et espaces compris.
2. Traduction en français d'un passage d'un des textes du dossier de 600 à 700 signes, blancs et espaces compris.

■ **Matériel autorisé** : l'usage du dictionnaire unilingue non encyclopédique est autorisé.

■ **Niveau attendu** : B2/C1

■ **Notation** : l'épreuve est notée sur 20 points (synthèse : 16 points ; traduction : 4 points). Une grille d'évaluation sera fournie aux correcteurs.

Épreuve orale

Durée : 20 minutes

■ Objectifs

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat des attendus du programme de l'enseignement de spécialité « Langues, littératures et cultures étrangères et régionales » pour le cycle terminal.

■ Structure

L'épreuve consiste en un oral de 20 minutes qui s'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat et visé par son professeur de l'année terminale. Sans temps de préparation, le candidat présente son dossier pendant 10 minutes au plus pour en justifier les choix et en exprimer la logique interne, puis interagit avec l'examineur pendant 10 minutes au plus. Le dossier est composé de 6 à 8 documents textuels et iconographiques (étudiés ou non en classe) dont le fil conducteur se rattache à une ou plusieurs thématiques du programme du cycle terminal. Il comprend :

- au moins une des œuvres intégrales étudiées au cours du cycle terminal (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) ;
- au moins deux textes littéraires (dont obligatoirement un poème) ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec les programmes du cycle terminal, mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;
- au moins une œuvre d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;
- au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.).

■ Niveau attendu : B2/C1

■ Notation : l'épreuve est notée sur 20 points.